



## SAINT GERMAIN EUROPE OPPORTUNITES

BENEFICIER D'UNE EXPERTISE FORTE DANS LA SELECTION DE VOS ACTIONS EUROPEENNES

SEPTEMBRE 2010

### 1. UN RETOUR AUX FONDAMENTAUX

Le niveau relativement bas des indices boursiers par rapport à leurs plus hauts historiques peut inciter à revenir sur les marchés d'actions. Cependant, il convient d'être réactif et surtout sélectif dans ses choix d'investissement, ce que permet la stratégie de gestion mise en œuvre par **Saint Germain Europe Opportunités**, fonds actions investi sur l'Europe.

### 2. LA GESTION D'OPPORTUNITES, UNE GESTION DE CONVICTION

Tout en s'appuyant sur une analyse des fondamentaux macro-économiques et sur une vision globale des marchés, la gestion d'opportunités consiste à sélectionner des entreprises attractives, opérant dans des secteurs porteurs. La gestion d'opportunités fait référence à une gestion active et à des choix de conviction. Le gérant ne choisit pas les valeurs parce que celles-ci représentent un poids important dans un indice mais parce qu'elles correspondent à ses convictions. Celles-ci s'appuient sur des éléments concrets tels que l'analyse des fondamentaux macro-économiques ainsi que de ceux de l'entreprise et de ses perspectives de développement.

### 3. L'OBJECTIF DE GESTION

**Saint Germain Europe Opportunités** a pour objectif de délivrer une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Dow Jones Stoxx Europe 600 (dividendes non réinvestis) sur la durée d'investissement recommandée (minimum 5 ans).

### 4. DES MARGES DE MANŒUVRE ELEVEES TOUT AU LONG DU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Tout au long du processus d'investissement, le gérant bénéficie de marges de manœuvre élevées qui lui permettent de prendre des positions très marquées.

#### - **L'allocation d'actifs (approche macro économique)**

Une approche macro-économique (analyse de la croissance globale et par zone géographique, analyse des composantes de la croissance économique) et la prise en compte du niveau de valorisation des différentes classes d'actifs permettent de déterminer l'exposition du portefeuille aux différents marchés d'actions européens.

#### - **Les choix sectoriels**

Dans le cadre de l'allocation sectorielle, le gérant prend comme référence la composition de l'indice de référence qui correspond à l'univers d'investissement retenu. Cependant, il bénéficie de marges de manœuvre très importantes qui lui permettent de sous pondérer certains secteurs économiques voire de les éviter tout en surpondérant d'autres, jugés plus porteurs.

#### - **La sélection de valeurs : une étape décisive dans la recherche de performance**

Le gérant sélectionne les actions en s'appuyant sur une analyse fondamentale et sur des critères financiers (niveau de valorisation du titre, rythme de croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices, rentabilité...). Cette analyse est complétée par une approche qualitative réalisée dans le cadre de rencontres régulières avec les équipes dirigeantes des sociétés.

## 5. LES THEMATIQUES D'INVESTISSEMENT : AUTANT DE SOURCES DE PERFORMANCE

Les thématiques, c'est-à-dire les idées d'investissement porteuses dans le marché actuel, constituent autant de sources de performance. Cette approche est transversale au processus d'investissement puisque les thématiques peuvent être liées à des éléments macro économiques (devises, matières premières, zones géographiques ...), à des secteurs, à des styles de gestion (growth, value, taille de capitalisation), ou à des profils d'entreprise.

## 6. CARACTERISTIQUES

Forme	FCP de droit français - <b>Eligible au PEA</b>
Agrément AMF	6 août 2010
Codes ISIN	FR0010923870 (Part C) FR0010923904 (Part D) FR0010923888 (Part I) FR0010923896 (Part A)
Classification	Actions des pays de la Communauté Européenne
Société de gestion	Quilvest Gestion
Affectation des résultats	Capitalisation (Parts C et I) Distribution (Parts D et A)
Indice de référence	Dow Jones Stoxx Europe 600 (dividendes non réinvestis) calculé en euro
Droits d'entrée/sortie*  La société de gestion se réserve le droit de ne pas prélever de droits d'entrée et de sortie	2,5% max. non acquis à l'OPCVM pour les parts C & D 1% max. non acquis à l'OPCVM pour les parts I & A
Frais de gestion	2% TTC (Parts C et D) 1% TTC (Parts I et A) Commission de surperformance : 15% TTC l'an de la surperformance positive du fonds par rapport à l'indice de référence
Valeurs Liquidatives d'origine	1 000 € (Parts C et D) 50 000 € (Parts I et A)
Garantie ou protection	Néant
Durée d'investissement recommandée	5 ans minimum
Niveau de risque	Elevé